

LUMI

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social :
Chef-lieu Tetras Lyre / 74500 BERNEX (Haute Savoie)
803 674 621 RCS THONON LES BAINS

L'assemblée générale des associés du 18 septembre 2017 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société, à compter du 31/08/2017. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de THONON LES BAINS. Pour avis, La liquidatrice.

1419987900

Aux termes d'un acte SSP en date du 28 août 2017, il a été constitué une société : Dénomination sociale : LIFE MAKER EDITIONS - Siège social : 2 chemin de Paul à YA, 74400 Chamonix-Mont-Blanc. Forme : SASU. Capital : Variable au minimum de 20 euros. Objet social : L'édition sous toutes ses formes, de tous livres et revues périodiques ou non. Président : Monsieur Xavier-Laurent GAUGUÉ, 2 chemin de Paul à YA, 74400 Chamonix-Mont-Blanc. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Annecy. Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

1419983500



Société d'Avocats RIERA - TRYSTRAM - AZEMA
Barreau de THONON-LES-BAINS
1, rue René Blanc - 74100 ANNEMASSE

DECIP 3D

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 30 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 284, RUE DES LAQUETS - 74800 SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Saint Pierre en Faucigny du 16 octobre 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : DECIP 3D - NOMS COMMERCIAUX ET ENSEIGNES : DECIP ADD. CAPITAL SOCIAL : trente mille (30 000) Euros. SIEGE SOCIAL : 284, rue des Laquets à Saint Pierre en Faucigny (74800). OBJET : L'import, l'export et le commerce de machines-outils en général et de machines d'impression 3D et de fabrication additive en particulier, de toutes pièces de rechange, de tous outillages et de tous ensembles mécaniques et/ou électroniques, et l'installation, la maintenance et le service après-vente de tous matériels et de toutes machines, et la formation de tout personnel pour l'utilisation de ces machines et la vente de services préventifs, ainsi que des logiciels, notamment. DUREE : quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation. DIRECTION : Président : Société GROUPE DECIP INDUSTRIES SAS, capital 1 600 000 Euros, siège social au 284, Rue des Laquets à Saint Pierre en Faucigny (74800), immatriculée au RCS d'Annecy n° 821 509 890. Directeur Général : Monsieur-Hervé FAVRE né le 18 juillet 1971 à Annemasse (74100). COMMISSAIRES AUX COMPTES : titulaire : FIDEXPERT AUDIT - 23, rue de la Poste à Thyez (74300). Suppléant : CABINET ALAIN FARAUT - 86, avenue Gambetta à Annecy (74000). ADMISSION AUX REUNIONS DES ACTIONNAIRES ET DROIT DE VOTE : Libre pour chaque actionnaire sur justification de son identité ; le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent ; les actionnaires peuvent participer aux réunions par tous moyens de communication. CLAUSE D'AGREMENT : La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumise à l'agrément de la Direction. IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Annecy.

Pour avis, La Direction
Et pour insertion, Maître Fabrice ALESSANDRINI

1420016400

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de maison d'enfants, colonie de vacances, hôtel pension, sis et exploité à Les Chotets 74500 BERNEX, inscrit sous le numéro 343 448 787, consentie par acte sous seing privé à BERNEX du 23 juin 1994, enregistré à THONON LES BAINS le 27 juin 1994, folio 25, bordereau 317/2, par Madame Alice DELALE, Monsieur Léonard DELALE et Monsieur Régis DELALE à la SARL LES CHAUTETS, immatriculée sous le numéro 398 044 057 RCS THONON LES BAINS a pris fin à la date du 31 octobre 2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Monsieur Régis DELALE, demeurant Les Chotets 74500 BERNEX, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion.

1420150800

VENTES AUX ENCHERES - COMMISSAIRES PRISEURS

Michel TEULÈRE Commissaire-Priseur - ANNECY - 04.50.57.25.05
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Mardi 14 Novembre 2017, 14h
ANNECY - 93, bd. du Fier

MOBILIER divers: Commodes, Secrétaires XIX^e Vitrines, Armoires, Sièges - Objets d'ART : Verre, Céramique (Savoie), Argenterie... TABLEAUX, Livres (doc. Beaux-arts...). Visite : 13 de 17h30 à 19h - 14 de 9h à 11h - Photos : interencheres 74001

1420061900

Toutes les
ANNONCES LEGALES

Annonces

A L B E R T H O L T Z

Commissaire-Priseur Judiciaire & Habilité
Tél: 04.50.26.27.36 - Agrément 2002 - 324

VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

Photographies sur www.interencheres.com/74002

LUNDI 13 NOVEMBRE A 11 HEURES, sur place, 2808 route de la Cuy Cuchet à 74920 COMBLOUX : FONDS DE COMMERCE DE BAR RES-TAURANT avec Licence IV - Mise à prix 50 000 € avec possibilité de baisse à 25 000 €. Expo : 1/2 h avt la vente.

LUNDI 13 NOVEMBRE A 14 H 30, sur place, 133 Route Nationale à 74120 MEGEVE : FONDS DE COMMERCE D'AMEUBLEMENT DECORATION - Mise à prix 100 000 € avec possibilité de baisse à 60 000 €. Expo : 1/2 h avt la vente.

MERCREDI 15 NOVEMBRE A 11 HEURES, Depuis l'Hôtel des Ventes, 28 rue du Pamphiot à 74200 THONON : FONDS DE COMMERCE D'EPI-CERIE TABAC sis sur la commune du Mont-Saxonnex 74130. Mise à prix 10 000 €. Expo : sur RDV préalable.

JEUDI 16 NOVEMBRE A 9 H 30, sur place, 3 avenue de la Dranse à 74200 THONON : MATERIEL DE GARAGE ET MONTAGE PNEUS - IMPOR-TANT STOCK PNEUS. Expo : 1/2 h avt la vente.

JEUDI 16 NOVEMBRE A 14 HEURES 30, sur place, avenue du Stade, 74500 LUGRIN : MATERIEL DE GARAGE ET MONTAGE PNEUS - IMPORTANT STOCK PNEUS. Expo : 1/2 h avt la vente.

SAMEDI 18 NOVEMBRE A 9 HEURES 30, sur place, 306 rue du Marcellly à 74440 TANNINGS : STOCK VENDU EN 320 LOTS D'OBJETS DE COLLECTION, ANTIQUITES, OBJETS DE BROCANTE, Mobilier ancien et contemporain ... Expo : 1/2 h avt la vente.

1420115800

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE NEUVECELLE

Ouverture d'enquête publique - Révision n° 4 du PLU

Par arrêté N° 2017-64 du 9 octobre 2017 et arrêté modificatif N° 2017-68 du 13 octobre 2017, Madame le Maire de la Commune de NEUVECELLE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 4 du PLU arrêté par le Conseil Municipal.

Les caractéristiques principales du PLU portent sur les orientations générales du PADD suivantes :

- Laisser aux générations futures des possibilités de vivre à Neuvecelle ;
- Redynamiser la population ;
- Recentrer le village et le bâti ;
- PrésERVER l'environnement ;
- A cet effet, Monsieur Jean-Paul YESIN exerçant la profession de Technicien Forestier de Territoire a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verla-gny 74500 NEUVECELLE), du 6 novembre 2017 au 6 décembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 31 jours. Au terme de l'enquête, le PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de NEUVECELLE, les :

- Lundi 6 novembre 2017 de 8 h 30 à 12 heures,
- Samedi 18 novembre 2017 de 8 h 30 à 12 heures,
- Mardi 28 novembre 2017 de 8 h 30 à 12 heures.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 h 30.

En outre, et aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture, un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par un poste informatique à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verla-gny 74500 NEUVECELLE).

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU arrêté pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de NEUVECELLE. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-plu2017@neuvecelle.fr

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de NEUVECELLE (42, avenue de Verla-gny 74500 NEUVE-CELLE) aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune : www.mairie-neuvecelle.fr

1417796900



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

AVIS
LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNIQUE

Par arrêté n° DDT-2017-1965 en date du 31 octobre 2017, pris en application des articles R.212-1 et R.212-2 du Code de l'Urbanisme, est autorisée la création de la zone d'aménagement différé dite "U" du secteur "En Bud" a THYEZ, conformément au plan annexé à cet arrêté.

Ces documents peuvent être consultés à la mairie de Thyez, à la préfecture de la Haute-Savoie - bureau des affaires foncières et de l'urbanisme et à la direction départementale des territoires - service aménagement, risques.

Le préfet

1419782800

Le Commissaire-Enquêteur LE MESSAGER - Chablais
YVES Jean-Paul

53
Jeudi 9 novembre 2017



Ville d'Evian
LA BEAUTE NATURELLE

Institution du droit de préemption urbain

Par délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2017, la commune d'Evian-les-Bains a institué le droit de préemption urbain renforcé sur la totalité des zones U et AU du Plan local d'Urbanisme approuvé le même jour.
La délibération sera affichée en mairie pendant un mois dans le panneau officiel.

1420031000



Préfecture de l'Ain - Bureau des réglementations et des élections

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS D'AUTORISATION

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017, la S.A.S FAMY est autorisée à exploiter une carrière comportant une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux, à LANCRANS et à BELLEGARDE SUR VALSERINE au titre du Code de l'environnement - Livre V - Titre 1er

L'instruction administrative de cette demande d'autorisation a fait notamment l'objet du déroulement d'une enquête publique d'un mois du 29 mai au 30 juin 2017 inclus dans les mairies de LANCRANS et de BELLEGARDE SUR VALSERINE.

Les prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral d'autorisation précisent les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou des dangers que l'installation en cause serait susceptible d'en-tre-

tenir.
L'arrêté préfectoral d'autorisation peut être consulté à la préfecture de l'Ain - bureau des réglementations et des élections ou dans les mairies de LAN-CRANS et de BELLEGARDE SUR VALSERINE ou une copie a été déposée aux archives municipales. Cet arrêté préfectoral sera également publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

1419530400



Préfecture de la Haute-Savoie

AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE RHONE-ALPES
Délégation départementale de la Haute-Savoie

PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE COMMUNE DE CHATEL

Dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection du forage de la "Mouille" et du captage de "Linga" situés sur le territoire de la commune de CHATEL en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de CHATEL

Le public est informé, par arrêté préfectoral n° 2017-068 du 19 septembre 2017, qu'il est prescrit l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaires relatives à la dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection du forage de la "Mouille" et du captage de "Linga" situés sur le territoire de la commune de CHATEL en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de CHATEL.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du lundi 20 novembre 2017 à 09H30 au vendredi 22 décembre 2017 à 16H30, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours d'ouverture de la mairie. Du lundi au jeudi : de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 - Le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Par ailleurs, dès publication du présent avis, le dossier pourra être consulté par quiconque en fera la demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) : service Environnement et Santé, à Annecy et le restera sans limitation de durée.

Monsieur Claude FLORET, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, siègera en mairie de CHATEL où il recevra en personne les observations du public :

- Le jeudi 30 novembre 2017 de 9H à 12H

- Le vendredi 22 décembre 2017 de 13H30 à 16H30

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur en mairie CHATEL. Cette lettre devra lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête et sera annexée au registre d'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire-Enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans un délai d'un mois (soit jusqu'au 22 janvier 2018) à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur le dossier d'enquête parcellaire.

Copies de son rapport seront déposées en mairie CHATEL, et à la Délégation Départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) : service Environnement et Santé, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. En application des articles L 311-1, L 311-2, L 311.3 et R 311-1 modifiés du Code de l'Expropriation, il est précisé que "les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à l'indemnité".

Fait à Annecy, le 19 septembre 2017
Le Préfet

1419782800